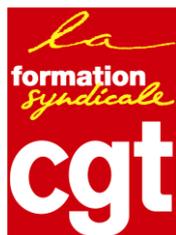


FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION



Commission confédérale activité femmes mixité

Espace revendicatif
263, rue de Paris
Case 5-1
93516 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 81 57

Courriel : fem-mixite@cgt.fr

Site internet : <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

Techniques d'entretien et de recueil du récit des victimes

Population syndicale concernée :

Tou·tes les syndiqué·es de la CGT, et plus particulièrement les camarades en responsabilités dans les organisations territoriales et fédérations et élu·es ou mandaté·es.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation a été co-élaborée avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT). Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de tou·tes nos syndiqué·es pour accueillir et recueillir la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Les objectifs de formation :

À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité :

- d'identifier les méthodes d'entretien pour recueillir des récits de victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- d'identifier les modes de preuve en matière de violences sexuelles.

Les thèmes abordés :

- La preuve en matière de violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Les méthodes d'entretien pour recueillir des récits de victimes ;
- L'étude d'un dossier de preuves avec la technique du faisceau d'indices graves et concordants ;

Les prérequis à cette formation :

En plus de la Formation syndicale générale de niveau 1 (tronc commun) ou la formation « participer à la vie de la Cgt » (3 modules), les stagiaires devront également avoir les connaissances nécessaires pour qualifier une violence. Elles·ils devront donc avoir suivi la formation syndicale « Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail » ou avoir suivi la formation « S'outiller contre les violences sexistes et sexuelles au travail ».

Évaluations prévues :

Évaluation de fin de formation.

Forme et durée de l'action de formation

Stage d'une demi-journée en visioconférence.

Formateur·rices : une juriste de l'AVFT et Frédérique Bartlett, conseillère confédérale CGT droits des femmes et discriminations.